



Comment aller chercher un enfant après un nouveau jugement?

Par **Lizz**, le **10/12/2012** à **11:24**

Bonjour,

Mon compagnon a une petite fille de 4 ans. Au départ cette petite vivait avec sa mère (je dis avec car elle n'avait pas de domicile et vivait elle-même chez sa mère) suite à un premier jugement, et nous étions sensé avoir sa garde la moitié des vacances scolaires et 1 week-end sur 2. La petite vivait déjà à plus d'une heure de route et c'est très souvent que nous avons fait le trajet et qu'elle refusait de laisser l'enfant à son père. Malgré les plaintes, celle-ci n'a jamais été inquiétée. Puis au mois de mai dernier, elle a déménagé une 1ere fois sans prévenir mon compagnon. Elle a même descolarisée la petite tout le mois de juin... Des choses que l'on a appris bien plus tard. Puis fin septembre, elle a déménagé à nouveau mais cette fois à plus de 700kms, elle a avisé le papa avec une lettre recommandée sans préciser de dates ni de nouvelles adresse. Nous avons immédiatement contacter notre avocate et saisi le jaf qui a prononcé un nouveau jugement accordant la garde de la petite à son papa et droit d'hébergement par sa mère les vacances scolaires.

Nous sommes actuellement toujours dans l'attente de recevoir ce jugement qui devrait arriver dans la semaine pour pouvoir aviser la mère et aller chercher l'enfant.

Ma question est comment faire pour récupérer l'enfant sachant que la mère ne laissera jamais son père l'emmenner et qu'elle est violente devant la petite.

Peut-il aller la chercher à son école?

Merci de me répondre car nous espérons pouvoir aller la chercher avant les vacances...

Par **cocotte1003**, le **10/12/2012** à **19:30**

Bonjour, le jugement va tres certainement préciser la date du changement de garde. le mieux serait que les choses se passent bien pour pouvoir récupérer un minimum d'affaires personnels de l'enfant. Vous pouvez tres bien vous rendre a la gendarmerie pour faire exécuter la décision si l'enfant ne vous est pas remis selon les conditions du jugement, cordialement